

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 10: Jubiläumsausgabe Oktober 1978

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Bienne. L'organisme de protection local a fait de sérieux progrès dans la formation des cadres. Son chef, M. Franz Reist, et ses collaborateurs ont orienté les chefs de secteurs sur les mesures d'intervention prévues et les responsabilités du chef d'abri et d'îlot. Des cas de catastrophe dus à des erreurs humaines ont été évoqués particulièrement: intoxication chimique à Seveso, radiations radioactives au Canada, à la suite de la chute d'un satellite ou fonctionnement défectueux d'une centrale nucléaire.

Cortailod. Un important exercice a eu lieu les 5 et 6 septembre, précédé d'un cours de cadres d'un jour. 63 hommes étaient engagés dans les divers services. C'était une excellente occasion pour apprendre à se connaître, à faire connaissance des cadres, à se familiariser avec le matériel et les engins, puis d'en tirer des enseignements. C'était le premier exercice important à Cortailod, dirigé par M. Francis Sigris, chef local.

Genève: Lors de la grève du zèle No 2 des contrôleurs aériens français, les services de la protection civile cantonale et de la commune de Vernier avaient trois centres d'hébergement disponibles dans la périphérie de Cointrin, et mis de piquet quarante hommes de la PC et des infirmières de la Croix-Rouge. Ce dispositif n'a heureusement pas été nécessaire. Un «comité de crise» groupant les instances concernées (direction de l'aéroport, service de sécurité, police, Swissair, Jet Aviation, protection civile et commune de Vernier) a été créé.

Lens. Lors du cours de répétition de deux jours, au début de septembre, les quarante participants de l'organisme de protection local ont procédé à la construction de passerelles, d'étayages de rochers, à la remise en état du Grand-Bisse et du Châtelard. Ces travaux d'utilité publique ont été exécutés dans une ambiance de camaraderie excellente. M. Roland Emery, chef local, et ses collaborateurs supervisaient les travaux.

Martigny. Depuis plus d'une année, la commune est dotée d'une auberge de jeunesse assez exceptionnelle. En effet, elle se trouve dans les locaux de la protection civile, en sous-sol de la Maison du feu. En juillet dernier, Mme Gabrielle Sola, conseillère municipale, a convié la presse à une séance d'information, cette accueillante Auberge de Martigny étant trop peu connue de la population martigneraise. Ladite Auberge

de Jeunesse a été rénovée et peut accueillir 150 personnes. Elle peut convenir aux sociétés sportives, aux classes de verdure, ou de neige, Martigny se situant à proximité de magnifiques stations alpestres, fleuron du tourisme velaisan: Champex, Verbier, Les Marécottes, Bruson, La Fouly... Il s'agit donc d'une utilisation judicieuse de locaux de la PC. L'Auberge de Jeunesse de Martigny est gérée par M. Pierre-Antoine Follonier, secondé par son épouse Léa. Les fonctions de ce sympathique couple sont faites de courtoisie et d'amabilité.

Neuchâtel. Le rapport de l'Exécutif communal relève que le Conseil général ne devra pas s'étonner des demandes répétées de crédit pour la protection civile. En effet, le chef-lieu est sérieusement en retard dans les constructions d'abris pour la population et les services de l'organisme de protection local (postes de commandement, stationnements d'attente, etc.). Le chef local et son état-major ont établi une planification générale. Un plan indicatif des délais et du financement des constructions prévoit la construction de onze ouvrages entre 1978 et 1990, représentant un montant total de 23 477 500 francs, la part communale s'élevant à 5 457 000 francs.

La Neuveville. Lors de sa première séance après les vacances, le Conseil municipal, dans le cadre de l'examen de projets de transformation d'immeubles, a décidé de procéder à la publication d'un projet de construction d'un ouvrage de protection civile aux Mornets-du-Haut.

Villeret. Le Conseil municipal a pris connaissance avec satisfaction de l'octroi par le Conseil exécutif du canton de Berne, d'une subvention de 81 232 francs pour la construction d'une halle de gymnastique. Cette réalisation prévoit l'aménagement d'un complexe pour l'organisme de protection local. Le Conseil municipal attend la réponse des offices PC fédéral et cantonal pour commencer les travaux.

Organisme intercommunal de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens. Un préavis municipal commun prévoit la construction d'un complexe de protection civile (un poste de commandement, un stationnement d'attente pour un détachement d'intervention et un poste sanitaire de secours de 128 lits) sur le territoire d'Ecublens. Le crédit demandé pour cette première étape se monte à 4 066 940 francs. 1 250 590 francs

sont à la charge des communes intéressées et le reste est subventionné par la Confédération et le canton. Conformément aux dispositions fédérales, d'ici l'an 2003, trois postes de commandement, sept postes sanitaires, trois postes sanitaires de secours (avec salle d'opération) et huit stationnements d'attente devront être construits.

Canton du Tessin. Le régiment génie 21 a effectué son cours de répétition depuis le 4 septembre au Tessin, avec une mission d'aide en cas de catastrophe.

Le bataillon génie 21 du canton de Vaud, renforcé par la compagnie d'engins G 1, devait rétablir les voies de communication gravement endommagées dans le val Vergetto et le val Onsernone. Le bataillon pontonniers 25, du canton de Berne, était chargé d'enlever le bois flottant sur le lac Majeur, puis de remettre en état des routes et des ponts dans la vallée de la Maggia et la val Blenio. Environ 1100 hommes, avec des engins de construction lourds, des canots et des bacs étaient engagés.

Canton de Vaud - Réunion des chefs locaux. Les membres de l'Association vaudoise des chefs locaux tiendront leur prochaine assemblée à Payerne le 4 novembre 1978.

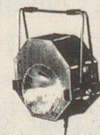
Jubiläumsausgabe
Oktober 1978

MEXAG



SICHERHEITSTECHNIK

8042 ZÜRICH, Riedtlistrasse 8
Telefon 01 60 17 69, Telex 59 943



Notstromleuchten

Unsere Notstromleuchten geben sofort strahlend helles Licht bei Stromausfall. Wir führen tragbare Wand- und Einbaumodelle. Normal- oder Halogenlicht.

ab Fr. 229.-

MEXAG

